

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA SAFIM

Par décision n°20/326/D du 7 mai 2020, la Métropole approuvait la conclusion d'un contrat de location avec la SAFIM pour louer, jusqu'au 31 août, une surface de 1 600 m² au Palais de l'Europe (parc des expositions de Chanot), afin d'y créer un atelier de fabrication de masques réutilisables en tissu à destination de la population départementalo-métropolitaine (opération #unmasquepour tous) et des agents des deux collectivités.

Le devis associé à ce contrat et acté dans la décision s'établissait à 147 342,14 € HT (soit 176 810,57 € TTC), sachant que plusieurs des prestations de services de ce devis initial étaient chiffrés sur la base d'un prévisionnel, la facturation finale tenant compte des dépenses réelles (ex : éclairage, gardiennage etc.) vient modifier ce devis initial.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de prolonger d'une semaine l'occupation des locaux du Palais de l'Europe, soit jusqu'au 4 septembre, ceci afin de permettre à l'atelier d'achever la fabrication des masques objet de la dernière commande de masques de la Métropole, et d'organiser dans les meilleures conditions son déménagement dans de nouveaux locaux situés boulevard Frédéric Sauvage à Marseille.

Enfin, des désordres mineurs constatés à la fin de l'occupation par la Métropole ont impacté des prestations de nettoyage complémentaires

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 19 Novembre 2020

16542

■ Approbation d'un protocole transactionnel entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SAFIM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par décision n°20/326/D du 7 mai 2020, la Métropole approuvait la conclusion d'un contrat de location avec la SAFIM pour louer, jusqu'au 31 août, une surface de 1 600 m² au Palais de l'Europe (parc des expositions de Chanot), afin d'y créer un atelier de fabrication de masques réutilisables en tissu à destination de la population départementalo-métropolitaine (opération #unmasquepour tous) et des agents des deux collectivités.

Le devis associé à ce contrat et acté dans la décision s'établissait à 147 342,14 € HT (soit 176 810,57 € TTC), sachant que plusieurs des prestations de services de ce devis initial étaient chiffrées sur la base d'un prévisionnel. La facturation finale tenant compte des dépenses réelles (ex : éclairage, gardiennage etc.) vient modifier ce devis initial.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de prolonger d'une semaine l'occupation des locaux du Palais de l'Europe, soit jusqu'au 4 septembre 2020, ceci afin de permettre à l'atelier d'achever la fabrication des masques objet de la dernière commande (masques pour la Métropole), et d'organiser dans les meilleures conditions son déménagement dans de nouveaux locaux situés boulevard Frédéric Sauvage à Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence du 17 juillet 2020 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix Marseille Provence;
- La décision n°20/326/D du 7 mai 2020 approuvant un contrat de location avec la SAFIM afin d'y installer un atelier de fabrication de masques réutilisables en tissu à distribuer aux habitants de la Métropole et du Département dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 17 novembre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de payer l'indemnité à la charge de la Métropole Aix Marseille Provence fixée au solde de tout compte à 23 687,85 € HT se décomposant comme suit :

- 12 325.76€ HT correspondant à la facturation au réel des prestations réellement effectuées. Les écarts entre le montant initial de la décision 20/326D et le devis final (V24) sont détaillés en annexe. Ils se décomposent en une augmentation par rapport au devis initial de 22 421,76€ HT liée à des prestations de services initialement non prévues au contrat (gardiennage, panneaux signalétiques et location) et une diminution de 10 096 € HT liée à l'ajustement au réel de provisions de charges prévues au contrat initial.

- 7 807.09€ HT pour la prolongation de l'utilisation des locaux jusqu'au 4 Septembre inclus (devis V19 en annexe) non prévu initialement au contrat

- 3 555 HT liés à la facturation de désordres mineurs constatés à la fin de l'occupation par la Métropole (devis V21).

- Qu'il convient de régulariser par la signature d'un protocole transactionnel l'ensemble des prestations initialement non prévues au contrat soit les services de gardiennage, de fabrication de panneaux signalétiques et de loyer pour la journée du 31/08/2020 ainsi que le loyer et les charges dus au titre de l'occupation entre le 1er et le 4 septembre 2020.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le protocole transactionnel ci-joint avec la SAFIM dans le cadre d'une opération de mécénat pour un montant global supplémentaire de 23 687,85 € HT décomposé comme suit :

- 7 807,09 € HT (soit 9 368,51 € TTC) pour y poursuivre pendant une semaine – soit jusqu'au 4 septembre 2020 inclus - l'activité de fabrication de masques textiles ;

- 22 421,76 € HT pour réaliser des prestations de gardiennage, de fabrication de panneaux signalétiques et de location. En plus de ces sommes, l'ajustement au réel des provisions de charges versées par la Métropole à la SAFIM au titre du contrat initial laisse apparaître un trop perçu de la part de la SAFIM s'élevant à 10 096 € HT, qu'il convient de régulariser par le présent protocole.
- 3 555 € HT pour régulariser des désordres mineurs constatés à la fin de l'occupation par la Métropole.

Article 2 :

Est approuvé l'ajustement au réel des prestations restant dues, prévues au titre du contrat initial notamment d'éclairage, climatisation, branchement électrique et de nettoyage pour un montant au bénéfice de la Métropole de 10 096€ HT.

Article 3 :

Est approuvé le montant total du contrat de location avec la SAFIM, incluant les plus et moins values détaillées aux articles 1 et 2 supra, est porté de 147 342,14 € HT (176 810,57 € TTC) à 171 029,99 € HT (205 235,98€ TTC).

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer le protocole transactionnel entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SAFIM ainsi que les conditions financières ci-annexées.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole Provence 2020, sous-politique A131 – nature 6227– fonction 020.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre,

La **Métropole Aix-Marseille-Provence**, dont le siège est situé 58 Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille, représentée par sa Présidente en exercice ou son représentant, dûment habilitée aux présentes ;

Ci-après dénommée la « Métropole »,

D'une part,

Et :

La **SAFIM**, SA au capital de 3 658 776 €, ayant son siège social à Marseille, Rond-Point du Prado (13008), immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro de SIRET 056802499 00030 et représentée par Loïc FAUCHON Président Directeur Général, ci-après dénommé(e) « Le Fournisseur ».

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit

A titre liminaire, le gouvernement a adopté des mesures de confinement suite à l'urgence de santé publique liée au caractère pathogène du virus COVID-19. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement qui s'est mise en place à partir du 11 mai 2020, le Gouvernement a prévu que le port du masque s'imposera dans certaines situations. Le Gouvernement a lancé un appel à projet pour doter la population de masques en tissus dits alternatifs, un projet auquel a répondu l'entreprise marseillaise Fil Rouge qui a été retenue. La Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé d'encourager la production de masques sur son territoire, décision répondant également à la nécessité de soutenir au mieux, au niveau local, le tissu économique. A l'instar des autres collectivités, la Métropole a décidé de soutenir l'initiative de création de masques de protection afin de la population puisse en disposer, en participant à la création d'un atelier de fabrication au sein du Palais de l'Europe (parc des expositions de Chanot).

Par décision n°20/326/D du 7 mai 2020, la Métropole approuvait la conclusion d'un contrat de location avec la SAFIM pour louer, pour une durée de 4 mois et jusqu'au 31 août, une surface de 1 600 m² au Palais de l'Europe (parc des expositions de Chanot), afin d'y créer un atelier de fabrication de masques réutilisables en tissu à destination de la population départementalo-métropolitaine (opération #unmasquepourtous) et des agents des deux collectivités.

Le devis associé à ce contrat et acté dans la décision s'établissait à 147 342,14 € HT (soit 176 810,57 € TTC), sachant que plusieurs des prestations de services de ce devis initial étaient chiffrés sur la base d'un prévisionnel, la facturation finale tenant compte des dépenses réelles (ex : éclairage, gardiennage, location etc.) vient modifier ce devis initial.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de prolonger d'une semaine l'occupation des locaux du Palais de l'Europe, soit jusqu'au 4 septembre, ceci afin de permettre à l'atelier d'achever la fabrication des masques objet de la dernière commande de masques de la Métropole, et d'organiser dans les meilleures conditions son déménagement dans de nouveaux locaux situés boulevard Frédéric Sauvage à Marseille.

Aussi, lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté des désordres mineurs liés à l'occupation des locaux à la charge de la Métropole.

ARTICLE 1 – OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole transactionnel a pour objet de mettre un terme aux différends nés et ceux qui pourraient naître entre la Métropole et la SAFIM relatifs au paiement des indemnités à la charge de la Métropole.

En cet état, les parties soucieuses de trouver une solution équitable, se sont rapprochées, en vue de mettre un terme définitif et amiable à leur différend.

ARTICLE 2 – CONCESSIONS RECIPROQUES DES PARTIES

2.1 Concessions de la Métropole

En contrepartie des concessions de la SAFIM en 2.2, la Métropole :

- reconnaît avoir occupé les locaux situés au Parc des Expositions de Marseille CHANOT du 1er au 4 septembre, sans que cette occupation n'ait été prévue au préalable dans le contrat passé avec la SAFIM ;
- reconnaît avoir bénéficié de prestations de gardiennage et de fabrication de panneaux signalétiques, sans que ces prestations n'aient été prévues au préalable dans le contrat passé avec la SAFIM ;

2.2 Concessions de la SAFIM :

En contrepartie des engagements pris par la Métropole à l'article 2.1 du présent protocole, la Métropole :

- reconnaît avoir consenti l'occupation du Parc des Expositions de Marseille CHANOT du 1er au 4 septembre pour les besoins de la Métropole, sans que cette occupation n'ait été prévue au préalable dans le contrat passé avec la Métropole ;

- reconnaît avoir consenti à fournir des prestations de gardiennage et de fabrication de panneaux signalétiques sans que ces prestations n'aient été prévues au préalable dans le contrat passé avec la Métropole ;

– renonce à toutes réclamations, instances et actions ultérieures, sur quelque fondement juridique que ce soit, à l'encontre de la Métropole, pour les faits mentionnés dans la transaction ;

2.3 Concessions réciproques :

La Métropole et la SAFIM consentent à régulariser cette situation en faisant porter à la charge de la Métropole les coûts de prestations fournies et non prévues initialement au contrat. Ces montants sont fixés à 7 807,09€ HT au titre de l'occupation du 1^{er} au 4 septembre 2020, à 22 421,76€ HT au titre des prestations de gardiennage et de fabrication de panneaux signalétiques ainsi qu'à 3 555€ HT liés à la facturation de désordres mineurs constatés à la fin de l'occupation par la Métropole et ayant impacté des prestations de nettoyage complémentaires.

En plus de ces sommes, l'ajustement au réel des provisions de charges versées par la Métropole à la SAFIM au titre du contrat initial laisse apparaître un trop perçu de la part de la SAFIM s'élevant à 10 096 € HT, qu'il convient de régulariser par le présent protocole.

Article 3 : MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement des sommes dues par la Métropole en vertu de l'article 2.3 sera effectué sur production de factures par la SAFIM.

Compte tenu de l'article 2.3 mais aussi des sommes restant à régulariser au titre du contrat initial, le solde de tout compte dû par la Métropole à la SAFIM s'élève à 23 687,85€ HT.

Article 4 : INDIVISIBILITE DES CLAUSES

Compte tenu des concessions réciproques consenties par les Parties, les clauses de la transaction ont un caractère indivisible.

Article 5 : EFFETS DE LA TRANSACTION

Les parties déclarent de manière express et irrévocable donner aux présentes la valeur d'un protocole transactionnel et déclarent être informées des conséquences de la signature de la transaction.

Cette transaction est conclue entre les parties d'un commun accord, en application des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil. Au sens de l'article 2052 de ce même Code, la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

La transaction règle définitivement le différent né de la situation qui est visée.

Dès lors, les parties signataires du présent protocole transactionnel s'engagent à ne pas revenir sur les termes de cette transaction.

Le présent protocole prend effet à compter de la date de sa signature et prendra fin à l'issue du versement de l'indemnité à la charge de la Métropole.

Article 6 : LITIGES

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente relèvera de la compétence du tribunal Administratif de Marseille.

ANNEXES :

- Devis V19 relatif à la prolongation de l'occupation jusqu'au 4 septembre 2020
- Devis V21 relatif à l'état des lieux de sortie
- Devis V24 relatif aux ajustements des charges et prestations sur la période initiale
- Synthèse des écarts entre devis initial et devis final V24 (hors extension une semaine jusqu'au 4 septembre)
- La décision n°20/326/D du 7 mai 2020

Fait à Marseille, le _____

En deux originaux

Pour la SAFIM

Pour la Métropole Aix-Marseille-
Provence

Mme. Martine VASSAL

Présidente

Décision n° 20/326/D

Approbation d'un contrat de location avec la SAFIM

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n°19/226/CM du 14 octobre 2019 portant déport de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice de certaines de ses attributions ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID 19 qui déclare l'urgence sanitaire pour une durée d'au moins deux mois à compter du 23 mars 2020 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

CONSIDÉRANT

- Que l'urgence de santé publique liée au caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 a conduit le Gouvernement à adopter des mesures de confinement et elle impose de respecter des mesures de distanciation physique et les gestes barrières, assorties de l'utilisation de masques de protection ;
- Que dans le cadre de la stratégie de déconfinement qui doit se mettre en place à partir du 11 mai, le Gouvernement a prévu que le port du masque s'imposera dans certaines situations avec l'augmentation des occasions de contact ;

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Mai 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

- Que la situation sanitaire sans précédent que connaît la France provoque une très forte hausse des besoins en masques de protection ;
- Que le gouvernement a lancé un appel à projet pour doter la population de masques en tissus dits alternatifs, un projet auquel a répondu l'entreprise marseillaise Fil Rouge (atelier de confection en sous-traitance de prêt à porter) et qui a été retenu ;
- Que l'approvisionnement en masques s'avérant de plus en plus difficile, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'encourager la production de masques sur son territoire, décision qui répond également à la nécessité de soutenir au mieux, au niveau local, le tissu économique tout en favorisant l'accès à l'emploi des plus précaires ;
- Qu'à l'instar d'autres collectivités territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de soutenir l'initiative de création de masque de protection afin que sa population puisse en disposer, en participant à la création d'un atelier de fabrication au sein du Parc Chanot ;
- Que cet atelier de fabrication de masques alternatifs est susceptible de produire 10.000 masques d'ici le 11 mai, date de levée du confinement au niveau national, et à partir de cette date, de 20.000 masques chaque jour ;
- Qu'à cet effet, la Métropole a décidé de louer pour une durée de 4 mois à la SAFIM, au sein du Parc Chanot, le palais de l'Europe, d'une superficie de 1.600 m², espace qui sera mis à disposition de la société Fil Rouge pour y installer l'atelier de production ;
- Que cet atelier accueillera 50 couturiers et coupeurs encadrés par 10 agents pendant les 4 mois de fabrication, à savoir si l'ouverture est confirmée du 4 mai 2020 au 31 août 2020 ;
- Qu'en ce qui concerne le conditionnement de ces masques, il sera assuré par l'Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) des Catalans ainsi que par une entreprise d'insertion (Régie Service 13) ;
- Qu'à l'issue de la fabrication, les masques seront remis aux communes qui assureront de leur distribution à la population.

DECIDE

Article 1 :

Est approuvé le contrat avec la SAFIM pour la location du palais de l'Europe, d'une superficie de 1.600 m², pour la période courant du 4 mai 2020 au 31 août 2020, pour un montant de 147.342,14 euros HT et 176.810,57 euros TTC, afin de le mettre à disposition de la société Fil Rouge pour y installer un atelier de fabrication de masques textiles.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer le contrat de location entre la Métropole Aix Marseille Provence et la SAFIM ci annexée, constitué des conditions financières, des conditions générales de location et leurs annexes.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole Provence 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Mai 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 06 mai 2020

Martine VASSAL

**Par Délégation
Martial ALVAREZ**

Reçu au Contrôle de légalité le 7 Mai 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Prolongement septembre

Du 27 avril au 04 septembre 2020

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

58 BOULEVARD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE

Représenté(e) par : Monsieur Domnin RAUSCHER - Directeur Général des Services

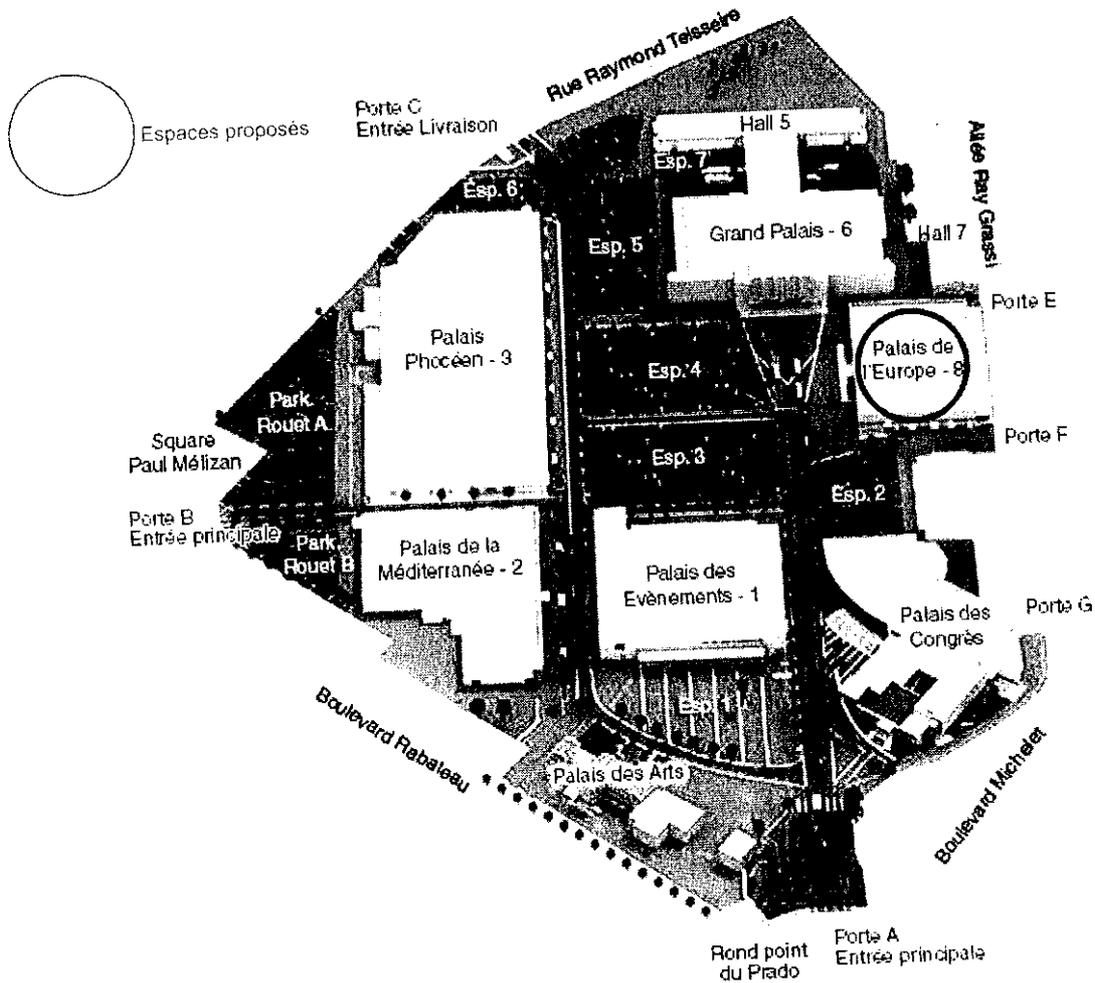
Interlocuteur dossier : Monsieur Domnin RAUSCHER



Votre interlocuteur Marseille Chanot :

Service exploitation : Véronique ALLAIN - 04 91 76 90 24 - 06 21 08 44 65 - v.allain@safim.com

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES
Du 27/04/2020 au 04/09/2020



SYNTHESE BUDGETAIRE HT

1 - LOCATION SALLES ET ESPACES	5 043,20 €
2 - PRESTATIONS EXCLUSIVES	2 483,89 €
3 - PRESTATIONS PROPOSEES	280,00 €
Total	7 807,09 €

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 21 août 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
LOCATION SALLES ET ESPACES			
Exploitation			
/ Palais Europe - zone A - du 01/09/20 au 4/09/20	4 Jour(s) x 1600 m ²	1,97 €	12 608,00 €
Geste Commercial			-7 564,80 €
remise de 60%			
"07h - 20h			
Espace livré nu d'aménagement"			
Eclairage extérieur : consommation, maintenance yc consommables			
Eclairage intérieur : maintenance yc consommables			
Eclairage de sécurité consommation, maintenance yc consommables			
Climatisation/Chauffage fonctionnement (hors énergie, facturée au poste prestation)			
Ensemble des personnels de gestion de projet			
Permanence/astreinte maintenance			
Entretien des abords périphériques et des zones de stationnement			
Agent de sécurité et SSIAP			
Utilisation du local traiteur (eau, électricité)			
Total Exploitation			5 043,20 €
Total LOCATION SALLES ET ESPACES			5 043,20 €
PRESTATIONS EXCLUSIVES			
Eclairage			
Participation Eclairage Palais de l'Europe - du 01/09/20 au 4/09/20	40 Heure(s) x 1 Zone(s)	9,06 €	362,40 €
Tarif par heure et par zone)			
Sur relevé horaire			
Sur la base de 10h/jour exploités			
Total Eclairage			362,40 €
Chauffage / Climatisation			
Consommation Climatisation Palais de l'Europe - septembre du 1/9 au 4/9	32 Heure(s) x 1 Zone(s)	29,50 €	944,00 €
Total Chauffage / Climatisation			944,00 €
Sécurité Incendie			
Prestation sécurité incendie - Jour - du 01/09 au 04/09	1 Pers. x 20 Heure(s)	30,00 €	600,00 €
Tarif horaire du Lundi au Samedi pour agent SSIAP 1			
Forfait sur l'ensemble des jours exploités			
Total Sécurité Incendie			600,00 €
Nettoyage complémentaire			
Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi journée - du 1/09 au 4/09	1 pers x 7,5 Heure(s)	29,36 €	220,20 €
Tarif horaire : du lundi au samedi de 06h à 21h (hors jour férié)			
1h30 de 14h à 15h30			
Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi nuit - du du 1/09 au 4/09	1 Pers. x 4,5 Heure(s)	34,51 €	155,29 €

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 21 août 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
Nettoyage complémentaire			
Tarif horaire : du lundi au samedi de 21h à 05h59 (hors jour férié) 1h30 de remise en état durant la nuit Hors jour férié			
<i>Rotation container(s) du 1/09 au 4/09</i> Container 660 litres	4 Unité(s) x 1 Forfait	5,50 €	22,00 €
Total Nettoyage complémentaire			397,49 €
Branchement(s) Electrique(s)			
<i>Consommation électrique forfaitaire du 31/8 au 4/9</i>	1 Unité(s)	180,00 €	180,00 €
Total Branchement(s) Electrique(s)			180,00 €
Stationnement			
<i>Stationnement VL - Gratuité Ticket(s) prépayé(s) organisation</i> <i>Geste Commercial</i> Tickets remis à l'organisateur et distribution faite par ses soins	5 Jour(s) x 20 Unité(s)	4,17 €	417,00 € -417,00 €
Total Stationnement			
Total PRESTATIONS EXCLUSIVES			2 483,89 €
PRESTATIONS PROPOSEES			
Barrières			
<i>Barrières hautes (type Héras ou Béran) - Immobilisation du 1/09 au 4/09</i> L 3.50 x Ht 1,90 m (pose et dépose comprise avec colliers de sécurité et lest) Ce prix est valable pour les barrières en stock à Chanot. Si nous devons faire appel à de la location extérieure un devis spécifique sera établi.	1 forfait	30,00 €	30,00 €
Total Barrières			30,00 €
Installation Générale			
<i>Immobilisation matériel du 1/09 au 4/09</i>		200,00 €	200,00 €
Total Installation Générale			200,00 €
Prestations suspendues			
<i>Immobilisation du 1/9 au 4/9 Eclairage table de découpe</i>		50,00 €	50,00 €
Total Prestations suspendues			50,00 €
Total PRESTATIONS PROPOSEES			280,00 €
TOTAL HT HORS REMISE			15 788,89 €
MONTANT REMISE COMMERCIALE H.T			-7 981,80 €
TOTAL BUDGET H.T			7 807,09 €
MONTANT T.V.A 20%			1 561,42 €
TOTAL BUDGET T.T.C			9 368,51 €

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Ce qui est inclus quel que soit l'espace que vous louez

Accompagnement personnalisé par un chargé de projet en amont et pendant votre manifestation

Mise à votre disposition de fiches techniques détaillées de nos espaces et de plans cotés

Présence d'un régisseur dédié à votre événement pour vous accompagner sur le terrain

Permanence sanitaire

Permanence ou astreinte d'un technicien de maintenance

Extincteurs liés aux bâtiments (non compris les demandes spécifiques pour un stand et/ou une installation particulière)

Traçabilité des ouvertures de portes

Un PC sécurité à l'entrée du Parc avec présence d'un agent 24h/24h 7J/7

Ce qui est inclus dans les tarifs de location des salles de conférence au Palais des Congrès, Palais des Evènements (hors amphithéâtre 3200) et Palais des Arts

Nettoyage des salles de conférence chaque jour

Chauffage ou climatisation

Eclairage normal et secours

Fourniture d'électricité via les prises existantes (hors salle les Goudes en exposition/restauration)

Personnel SSIAP (hors exposition effectif spécifique)

Vidéosurveillance

Mobilier pour configuration en théâtre, écolier, table ronde ou U (tables et chaises) - changement de configuration en cours de manifestation facturé en sus

Mobilier scénique avec scène 12m², banques pour 4 orateurs et 1 pupitre

Bouteilles d'eau pour les orateurs à chaque session

Présence d'un technicien audiovisuel dans les salles de 400 personnes et plus

Sonorisation de base 4 micros fils, 1 HF, 1 micro pupitre et 1 surface de projection

Kit éclairage complémentaire dans l'auditorium 1200 et l'amphithéâtre 420 (cf fiches techniques)

Ce qui est inclus dans les tarifs de location des espaces polyvalents au Palais des Congrès et Palais des Arts

Nettoyage des salles/espaces chaque jour (hors nettoyage des stands et personnel de permanence nettoyage)

Chauffage ou climatisation

Eclairage d'ambiance et secours

Personnel SSIAP le cas échéant (hors exposition)

Wifi gratuit en au moins 1 point d'accès par étage du bâtiment

Monte-charges avec liftiers pour les phases de montage/démontage (uniquement au Palais des Congrès)

Ce qui est inclus dans les tarifs de location des espaces accueil au Palais des Congrès et Palais des Arts

Banques accueil (quantité selon l'espace loué)

Vestiaire avec cintres et tickets (personnel en sus)

Ce qui est inclus dans les tarifs de location des bâtiments d'Exposition

Eclairage secours

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Prestations exclusives effectuées par Marseille Chanot

- Accrochage en charpente
- Agents de sécurité incendie (SSIAP)
- Branchements électriques et branchements d'eau
- Exploitation et administration du réseau informatique (fibre, cuivre et RJ 45)
- Mise en place et enlèvement du gradin télescopique et du parterre modulable dans la plénière du Palais des Evènements
- Nettoyage
- Signalétique mise en œuvre sur ou dans nos installations (bâtiments et mobilier appartenant à Marseille Chanot)
- Utilisation de la sonorisation générale des bâtiments

Prestations proposées par Marseille Chanot

Si vous le souhaitez, Marseille Chanot peut vous aider dans l'élaboration et la mise en place de votre événement en vous proposant la gestion des prestations suivantes :

- Accès Internet très Haut Débit (fibre) - toutes zones sauf esplanades extérieures, Grand Palais, bâtiments « 5 » et « 7 »
- Air comprimé
- Aménagement - Décoration - Installation générale
- Barrière
- Décoration florale
- Gardiennage
- Hôtesse
- Location de matériel bureautique / informatique
- Location de mobilier
- Ponts, moteurs, rideaux de scène
- Signalétique
- Son - Lumière - Vidéo
- Talkie walkies

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Etat des lieux

Du 27 avril au 04 septembre 2020

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

58 BOULEVARD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE

Représenté(e) par : Monsieur Domnin RAUSCHER - Directeur Général des Services

Interlocuteur dossier : Monsieur Domnin RAUSCHER



Votre interlocuteur Marseille Chanot :

Service exploitation : Véronique ALLAIN - 04 91 76 90 24 - 06 21 08 44 65 - v.allain@safim.com

Paraphe

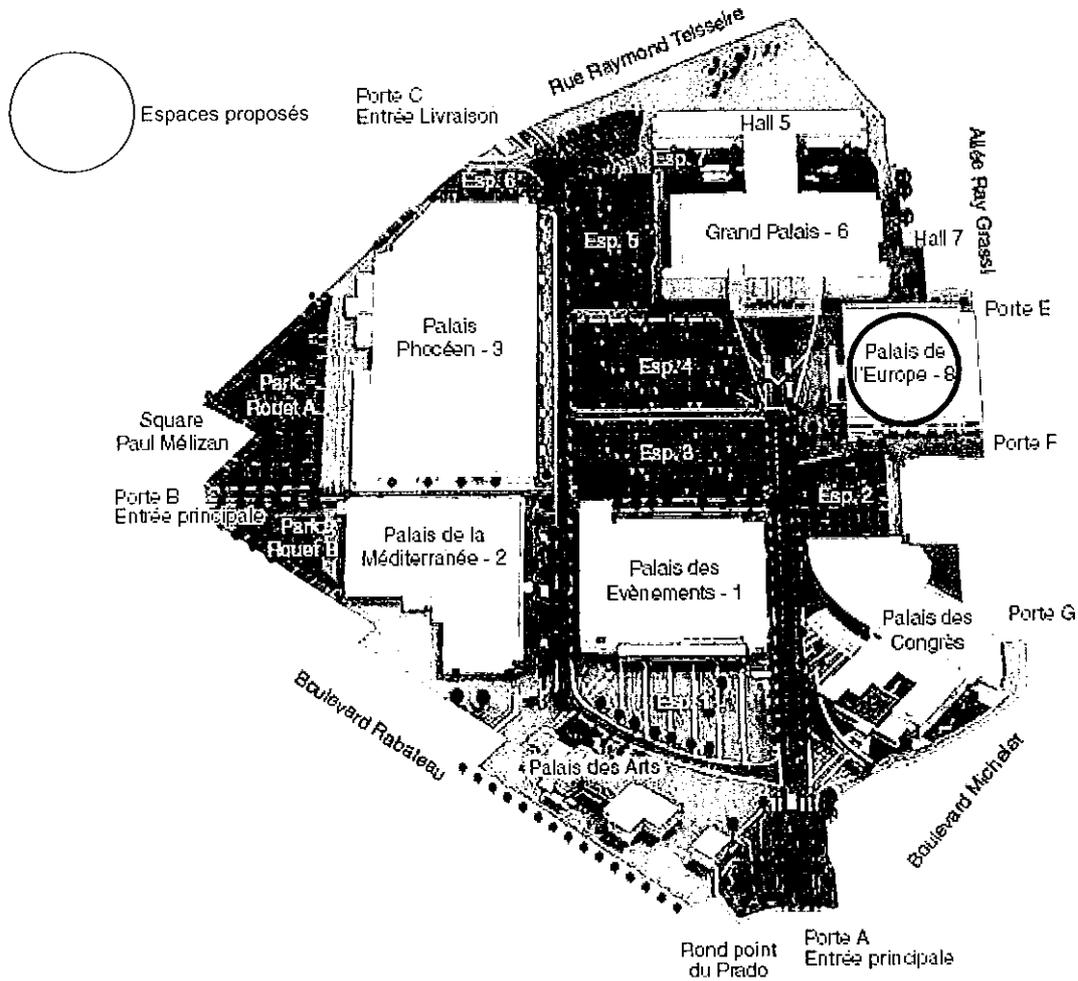
Page 1 de 3

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020



SYNTHESE BUDGETAIRE HT

2 - PRESTATIONS EXCLUSIVES	1 290,00 €
3 - PRESTATIONS PROPOSEES	2 265,00 €
Total	3 555,00 €

Paraphe

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 16 septembre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
PRESTATIONS EXCLUSIVES			
Nettoyage complémentaire			
<i>Remise en état après état des lieux</i> Enlèvement d'adhésifs suite à mauvaise utilisation de scotch sur bardages extérieurs et d'adhésifs sur dalle béton	1 Unité(s)	1 290,00 €	1 290,00 €
Total Nettoyage complémentaire			1 290,00 €
Total PRESTATIONS EXCLUSIVES			1 290,00 €
PRESTATIONS PROPOSEES			
Divers			
<i>Remise en état partie basse d'un panneau du mur mobile</i>		2 265,00 €	2 265,00 €
Total Divers			2 265,00 €
Total PRESTATIONS PROPOSEES			2 265,00 €
TOTAL BUDGET H.T			3 555,00 €
MONTANT T.V.A 20%			711,00 €
TOTAL BUDGET T.T.C			4 266,00 €

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Page 3 de 3

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Devis commercial

Du 27 avril au 04 septembre 2020

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE

58 BOULEVARD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE

Représenté(e) par : Monsieur Domnin RAUSCHER - Directeur Général des Services

Interlocuteur dossier : Monsieur Domnin RAUSCHER



Votre interlocuteur Marseille Chantot :

Service exploitation : Véronique ALLAIN - 04 91 76 90 24 - 06 21 08 44 65 - v.allain@safim.com

Paraphe

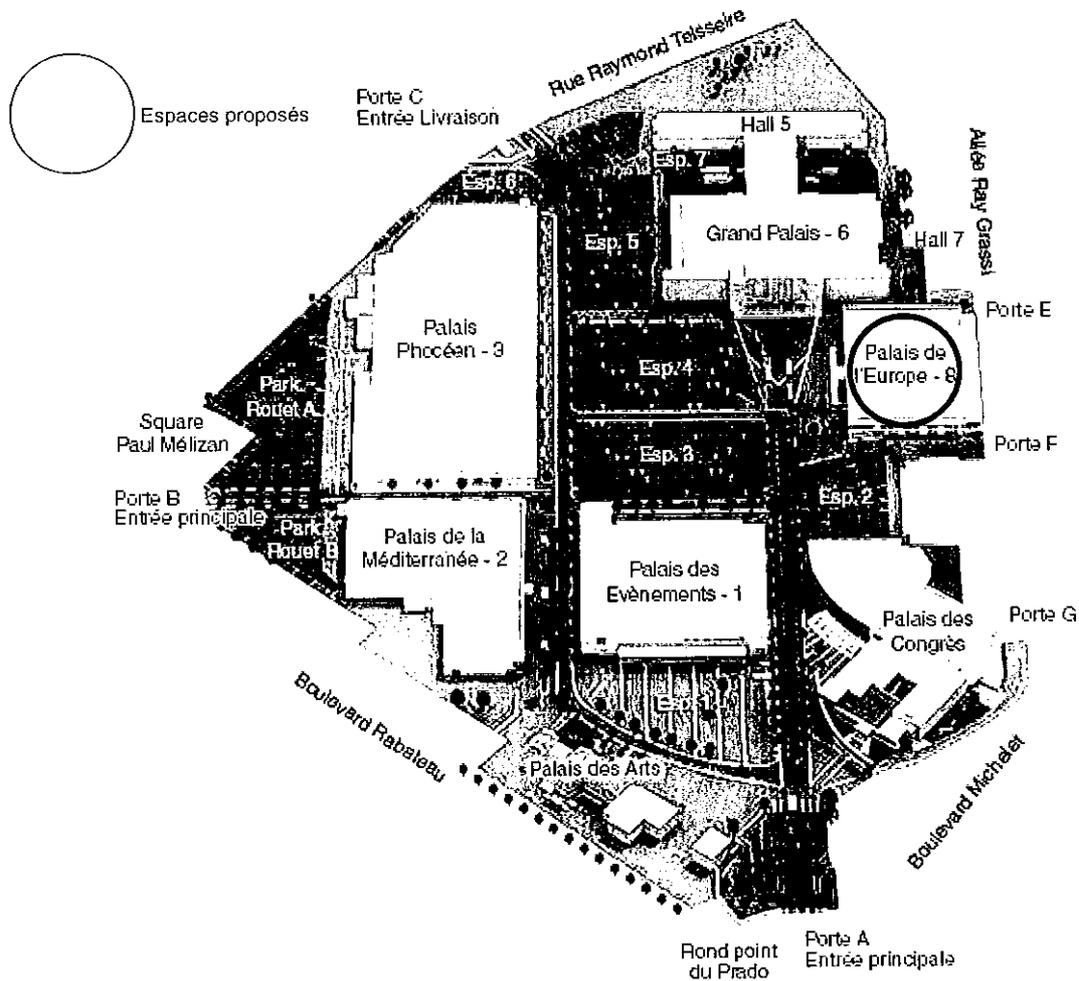
Page 1 de 8

Marseille Chantot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020



SYNTHESE BUDGETAIRE HT

1 - LOCATION SALLES ET ESPACES	57 600,00 €
2 - PRESTATIONS EXCLUSIVES	59 699,48 €
3 - PRESTATIONS PROPOSEES	42 368,42 €
Total	159 667,90 €

Paraphe

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 13 octobre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
LOCATION SALLES ET ESPACES			
Exploitation			
/ Palais Europe - zone A - du 29/4/20 au 31/7/20 Geste Commercial remise de 60% "07h - 20h Espace livré nu d'aménagement" Eclairage extérieur : consommation, maintenance yc consommables Eclairage intérieur : maintenance yc consommables Eclairage de sécurité consommation, maintenance yc consommables Climatisation/Chauffage fonctionnement (hors énergie, facturée au poste prestation) Ensemble des personnels de gestion de projet Permanence/astreinte maintenance Entretien des abords périphériques et des zones de stationnement Agent de sécurité et SSIAP Utilisation du local traiteur (eau, électricité)	94 Jour(s) x 1600 m²	1,97 €	296 288,00 € -177 772,80 €
/ Palais Europe - zone A - du 01/08/20 au 31/08/20 Geste Commercial remise de 60% "07h - 20h Espace livré nu d'aménagement" Eclairage extérieur : consommation, maintenance yc consommables Eclairage intérieur : maintenance yc consommables Eclairage de sécurité consommation, maintenance yc consommables Climatisation/Chauffage fonctionnement (hors énergie, facturée au poste prestation) Ensemble des personnels de gestion de projet Permanence/astreinte maintenance Entretien des abords périphériques et des zones de stationnement Agent de sécurité et SSIAP Utilisation du local traiteur (eau, électricité)	31 Jour(s) x 1600 m²	1,97 €	97 712,00 € -58 627,20 €
Apport en nature de la SAFIM en tant que mécène de l'opération	0 Jour(s) x 0 m²	1,97 €	0,00 € -100 000,00 €
Total Exploitation			57 600,00 €
Total LOCATION SALLES ET ESPACES			57 600,00 €
PRESTATIONS EXCLUSIVES			
Eclairage			
Participation Eclairage Palais de l'Europe - du 2/05/20 au 31/7/20 Tarif par heure et par zone Sur relevé horaire Sur la base de 10h/jour exploités	705 Heure(s) x 1 Zone(s)	9,06 €	6 387,30 €
Participation Eclairage Palais de l'Europe - du 01/08/20 au 31/08/20 Tarif par heure et par zone Sur relevé horaire Sur la base de 10h/jour exploités	210 Heure(s) x 1 Zone(s)	9,06 €	1 902,60 €

Paraphe

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 13 octobre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
Eclairage			
Total Eclairage			8 289,90 €
Chauffage / Climatisation			
<i>Consommation Climatisation Palais de l'Europe - Mai</i> 4h/j du 25/5/20 au 30/5/20 (6j par semaine)	24 Heure(s) x 1 Zone(s)	29,50 €	708,00 €
<i>Consommation Climatisation Palais de l'Europe - Juin</i> 4h/j du 1/06/20 au 30/6/20	124 Heure(s) x 1 Zone(s)	29,50 €	3 658,00 €
<i>Consommation Climatisation Palais de l'Europe - Juillet</i> 4h/j du 15/6/20 au 31/7/20 (6j par semaine)	184 Heure(s) x 1 Zone(s)	29,50 €	5 428,00 €
<i>Consommation Climatisation Palais de l'Europe - Aout</i> 8h/j du 01/8/20 au 31/8/20 (6j par semaine)	168 Heure(s) x 1 Zone(s)	29,50 €	4 956,00 €
Total Chauffage / Climatisation			14 750,00 €
Sécurité Incendie			
<i>Prestation sécurité incendie - Jour - - du 29/4/20 au 31/7/20</i> Tarif horaire du Lundi au Samedi pour agent SSIAP 1 Forfait sur l'ensemble des jours exploités	1 Pers. x 312 Heure(s)	30,00 €	9 360,00 €
<i>Prestation sécurité incendie - Jour - du 01/08/20 au 31/08/20</i> Tarif horaire du Lundi au Samedi pour agent SSIAP 1 Forfait sur l'ensemble des jours exploités	1 Pers. x 96 Heure(s)	30,00 €	2 880,00 €
Total Sécurité Incendie			12 240,00 €
Nettoyage			
<i>Nettoyage fin de journée - 10 et 11 mai</i> Parties communes : Enlèvement des déchets et mise en benne - Nettoyage mécanique des circulations - Vidage des poubelles et cendriers - Nettoyage des abords	600 M ² x 2 Jour(s)	0,10 €	120,00 €
<i>Nettoyage Palais fin de montage - sans moquette</i> Parties communes : Balayage mécanique de toutes les circulations Nettoyage des traces de doigts sur les vitres Vidage et nettoyage des cendriers Balayage des abords extérieurs du bâtiment Lavage des sanitaires Pour les aménagements sans moquettes	600 m ²	0,36 €	216,00 €
<i>Nettoyage Palais après démontage</i> Non compris l'enlèvement des moquettes jetables - totalité des surfaces utilisées - remise en état complète des bâtiments	1600 m ²	0,35 €	560,00 €
Total Nettoyage			896,00 €

Paraphe

Page 4 de 8

Marseille Chanot SAFIM BP 2 13266 Marseille cedex 08 France - RCS Marseille B 056 802 499 - Siret 056 802 499-00030 - APE 8230Z

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 13 octobre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
Nettoyage complémentaire			
<i>Mise en place et enlèvement container(s)</i> Container 660 litres	4 Unité(s) x 1 Jour(s)	15,45 €	61,80 €
<i>Rotation container(s) - du 11/5 au 30/5</i> Container 660 litres du 11/5 au 30/5	4 Unité(s) x 18 Jour(s)	5,50 €	396,00 €
<i>Rotation container(s) - 1/06 au 30/06</i> Container 660 litres selon tableau nettoyage	63 Unité(s) x 1 forfait	5,50 €	346,50 €
<i>Rotation container(s) du 1/07 au 31/07</i> Container 660 litres	23 Unité(s) x 1 Forfait	5,50 €	126,50 €
<i>Rotation container(s) du 1/08 au 31/08</i> Container 660 litres	21 Unité(s) x 1 Forfait	5,50 €	115,50 €
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi journée - du 11/5 au 30/5</i> Tarif horaire : du lundi au samedi de 06h à 21h (hors jour férié) 1h30 de 14h à 15h30	1 pers. x 25,5 Heure(s)	29,36 €	748,68 €
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi journée-du 28/5 au 30/5</i> Tarif horaire : du lundi au samedi de 06h à 21h (hors jour férié) demande de complement 1h de 11h à 12h à partir du 28/5	1 Pers. x 3 Heure(s)	29,36 €	88,08 €
<i>Agent(s) de nettoyage journée jour(s) férié(s) - le 21/5</i> Tarif horaire de 06h à 21h de 14h à 15h30	1 pers. x 1,5 Heure(s)	44,04 €	66,06 €
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi nuit - du 11/5 au 30/5</i> Tarif horaire : du lundi au samedi de 21h à 05h59 (hors jour férié) 1h30 de remise en état durant la nuit du lundi 11/5 au samedi 16/5 du lundi 18/5 au samedi 23/5 (hors 21/5) du lundi 25/5 au samedi 30/5	1 Pers. x 25,5 Heure(s)	34,51 €	880,00 €
<i>Agent(s) de nettoyage nuit jour(s) férié(s) - le 21/5</i> Tarif horaire de 21h à 06h 1h30 de remise en état	1 Pers. x 1,5 Heure(s)	58,67 €	88,00 €
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi journée - du 1/06 au 30/06</i> Tarif horaire : du lundi au samedi de 06h à 21h (hors jour férié) 1h de 11h à 12h (jusqu'au 26/6) 1h30 de 14h30 à 16h Hors jour férié et hors samedi 13/6, 20/6 et 27/6	1 pers x 50,5 Heure(s)	29,36 €	1 482,68 €
<i>Agent(s) de nettoyage journée jour(s) férié(s) - le 1/6</i> Tarif horaire de 06h à 21h 1h de 11h à 12h 1h30 de 14h30 à 16h	1 Pers. x 2,5 Heure(s)	44,04 €	110,10 €
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi nuit - du 1/6 au 30/6</i> Tarif horaire : du lundi au samedi de 21h à 05h59 (hors jour férié) Les commandes effectuées à J-1 seront majorées Remise en état de 1h30	1 Pers x 31,5 Heure(s)	34,51 €	1 087,06 €
<i>Agent(s) de nettoyage nuit jour(s) férié(s) - le 1/06</i>	1 Pers. x 1,5 Heure(s)	58,67 €	88,00 €

Paraphe

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 13 octobre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
Nettoyage complémentaire			
Tarif horaire de 21h à 06h Remise en état de 1h30 le 1/6			
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi journée - du 1/07 au 31/07</i>	1 pers x 33 Heure(s)	29,36 €	968,88 €
Tarif horaire : du lundi au samedi de 06h à 21h (hors jour férié) 1h30 de 14h à 15h30			
<i>Agent(s) de nettoyage journée jour(s) férié(s)- le 14/7</i>	1 Pers. x 1,5 Heure(s)	44,04 €	66,06 €
Tarif horaire de 06h à 21h 1h30 de 14h à 15h30			
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi nuit - du 1/07 au 31/07</i>	1 Pers. x 33 Heure(s)	34,51 €	1 138,83 €
Tarif horaire : du lundi au samedi de 21h à 05h59 (hors jour férié) 1h30 de remise en état durant la nuit Hors jour férié			
<i>Agent(s) de nettoyage nuit jour(s) férié(s) - le 14/7</i>	1 Pers. x 1,5 Heure(s)	58,67 €	88,00 €
Tarif horaire de 21h à 06h remise en état			
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi journée - du 1/08 au 31/08</i>	1 pers x 31,5 Heure(s)	29,36 €	924,84 €
Tarif horaire : du lundi au samedi de 06h à 21h (hors jour férié) 1h30 de 14h à 15h30			
<i>Agent(s) de nettoyage - lundi au samedi nuit - du 1/08 au 31/08</i>	1 Pers. x 31,5 Heure(s)	34,51 €	1 087,06 €
Tarif horaire : du lundi au samedi de 21h à 05h59 (hors jour férié) 1h30 de remise en état durant la nuit Hors jour férié			
Total Nettoyage complémentaire			9 958,63 €
Branchement(s) Electrique(s)			
<i>Branchement(s) électrique(s)</i>	1 Unité(s)	11 230,00 €	11 230,00 €
Sur la base de 30 coffrets consommation incluse pour une période du 29/4/20 au 30/8/20			
<i>Rallonge(s) électrique(s)</i>	60 Unité(s)	26,52 €	1 591,20 €
5,00 m - montage inclus (y compris goulotte si nécessaire)			
<i>Branchement(s) électrique(s) autres puissances</i>	1 Unité(s)	318,75 €	318,75 €
remplacement d'un coffret endommagé déplacement permanence fiche P17/32A			
Total Branchement(s) Electrique(s)			13 139,95 €
Stationnement			
<i>Stationnement VL - Gratuité Ticket(s) prépayé(s) organisation</i>	102 Jour(s) x 20 Unité(s)	4,17 €	8 506,80 €
<i>Geste Commercial</i> Tickets remis à l'organisateur et distribution faite par ses soins			
Total Stationnement			-8 506,80 €

Paraphe

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 13 octobre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
Signalétique			
<i>Création de 2 panneaux porte F</i>	1 Unité(s)	425,00 €	425,00 €
Impression quadri UV sur panneau PVC 10mm / M1 1 ex au Format 2000 mm x 1000 mm 1 ex au Format 1000 mm x 500 mm Information sécurité et règles sanitaires			
Total Signalétique			425,00 €
Murs mobiles et rideaux de séparation			
<i>Mur mobile de séparation Palais</i>		1 060,00 €	1 060,00 €
Location, montage et démontage			-1 060,00 €
Total Murs mobiles et rideaux de séparation			
Total PRESTATIONS EXCLUSIVES			59 699,48 €
PRESTATIONS PROPOSEES			
Barrières			
<i>Barrières hautes (type Héras ou Béran)</i>	238 ml	8,65 €	2 058,70 €
L 3.50 x Ht 1,90 m (pose et dépose comprise avec colliers de sécurité et lest) Ce prix est valable pour les barrières en stock à Chanot. Si nous devons faire appel à de la location extérieure un devis spécifique sera établi.			
<i>Barrières hautes (type Héras ou Béran) - Offert</i>	3,5 ml	8,65 €	0,00 €
L 3.50 x Ht 1,90 m (pose et dépose comprise avec colliers de sécurité et lest) Ce prix est valable pour les barrières en stock à Chanot. Si nous devons faire appel à de la location extérieure un devis spécifique sera établi. Remplacement d'une barrière cassée le 20/5/20			
Total Barrières			2 058,70 €
Gardiennage/sécurité			
<i>Permanence technique/régisseur</i>		5 516,16 €	5 516,16 €
Présence régisseur en phase de montage et démontage du 29/4/20 au 4/5/20 inclus de 7h à 20h - 6 jours 2 jours (à définir) pour le démontage			
<i>Prestation contrôle d'accès - Lundi au Samedi - du 11/5 au 30/5</i>	1 Pers. x 190 Heure(s)	31,71 €	6 024,90 €
Tarif horaire du Lundi au Samedi (hors dimanche et jour férié) 7h/8h le 12/5 13h30/19h30 le 12/5 7h/19h30 du 13/5 au 30/5			
<i>Prestation contrôle d'accès - Jour(s) férié(s) - jeudi 21/5</i>	1 Pers. x 12 Heure(s)	63,35 €	760,20 €
Tarif horaire du Lundi au Samedi de 6h à 21h 7h/19h le 21/5			
<i>Prestation contrôle d'accès - Lundi au Samedi - du 2/06 au 30/06</i>	1 Pers. x 246 Heure(s)	31,71 €	7 800,66 €

Paraphe

Page 7 de 8

METROPOLE - ASSEMBLAGE ET COUTURE DE MASQUES

Du 27/04/2020 au 04/09/2020

Budget Final du 13 octobre 2020

Descriptif	Quantité	P.Unitaire	Montant
Gardiennage/sécurité			
Tarif horaire du Lundi au Samedi (hors dimanche et jour férié) 7h/19h du 1/06 au 25/06 7h/17h du 26/06 au 30/06 hors samedi 13/6, 20/6 et 27/6			
<i>Prestation contrôle d'accès - Jour(s) férié(s) - le 1/06</i> Tarif horaire du Lundi au Samedi de 6h à 21h 7h/19h	1 Pers. x 12 Heure(s)	63,35 €	760,20 €
<i>Prestation contrôle d'accès - Lundi au Samedi - du 1/07 au 22/07</i> Tarif horaire du Lundi au vendredi (hors dimanche et jour férié) 7h/17h	1 Pers. x 150 Heure(s)	31,71 €	4 756,50 €
<i>Prestation contrôle d'accès - Jour(s) férié(s) - le 14/7</i> Tarif horaire du Lundi au Samedi de 6h à 21h 7h/17h	1 Pers. x 10 Heure(s)	63,35 €	633,50 €
Total Gardiennage/sécurité			26 252,12 €
Installation Générale			
<i>2 portes fermant à clé</i> 2 portas fermant a clé immobilisation 4 mois		1 140,00 €	1 140,00 €
<i>Cloison(s) modulaire(s) - Création de 2 bureaux</i> Coloris sycomore Ht 2,50 m 55ml de cloison	55 ml	32,77 €	1 802,35 €
<i>Cloison(s) modulaire(s) - Immobilisation 4 mois - 4/5 au 30/8</i> Coloris sycomore Ht 2,50 m	275 ml	32,77 €	9 011,75 €
Total Installation Générale			11 954,10 €
Prestations suspendues			
<i>Eclairage table de découpe</i> 12 ml - 3 élingues - 1 câble d'alimentation électrique de 10 kW - 1 accroche d'enseigne - projecteurs		1 273,50 €	1 273,50 €
<i>Immobilisation 4 mois Eclairage table de découpe</i>		500,00 €	500,00 €
Total Prestations suspendues			1 773,50 €
Divers			
<i>Chariot Elévateur</i> - déchargement et chargement des machines: 2 x 3h		330,00 €	330,00 €
<i>barrière cassée constaté le 20/5/20 - Offert</i>		65,00 €	0,00 €
Total Divers			330,00 €
Total PRESTATIONS PROPOSEES			42 368,42 €
TOTAL HT HORS REMISE			505 634,70 €
MONTANT REMISE COMMERCIALE H.T			-345 966,80 €
TOTAL BUDGET H.T			159 667,90 €
MONTANT T.V.A 20%			31 933,58 €
TOTAL BUDGET T.T.C			191 601,48 €
ACOMPTE(S) VERSE(S)			159 129,50 €
SOLDE AU 13/10/2020			32 471,98€

Lu et approuvé + Date + Tampon société + Signature

Synthèse des écarts entre devis initial et devis final V24 (hors extension une semaine jusqu'au 4 septembre)

	Montant HT devis V7 (mai 2020)	Montant HT devis final V16 (août 2020)	Ecart	Commentaires
Location Palais de l'Europe	56 339,20 €	57 600,00 €	1 260,80 €	Valorisation de la journée du 31 août
Eclairage	9 241,20 €	8 289,90 €	-951,30 €	Ajustement des horaires au réel
Climatisation	14 868,00 €	14 750,00 €	-118,00 €	Ajustement au réel
Sécurité incendie	12 240,00 €	12 240,00 €	-	
Nettoyage bâtiments/sol	6 120,00 €	896,00 €	-5 224,00 €	Ajustement au réel (Fil Rouge a réalisé la prestation)
Nettoyage blocs sanitaires	14 080,08 €	9 958,63 €	-4 121,45 €	Provision ajustée au réel
Branchements électriques	12 821,20 €	13 139,95 €	318,75 €	Provision ajustée au réel
Fabrication de panneaux signalétique porte F	0,00 €	425,00 €	425,00 €	Pas chiffré au départ
Barrières	2 058,70 €	2 058,70 €	-	
Gardiennage	5 516,16 €	26 252,12 €	20 735,96 €	Renforcement gardiennage porte F
Création des bureaux	11 954,10 €	11 954,10 €	-	
Prestations suspendues (éclairage)	1 773,50 €	1 773,50 €	-	
Chariots élévateurs	330,00 €	330,00 €	-	
Total	147 342,14 €	159 667,90 €	12 325,76 €	